

parcourir les stations et de penser à la Passion de Jésus. Comme aucune prière vocale n'est prescrite, rien n'empêche que vous ne gagniez les indulgences attachées à celles que vous voudrez bien réciter.

Continuez à faire beaucoup de Stations du Saint Sacrement : les pauvres Ames du purgatoire seront grandement soulagées, et votre trésor céleste s'augmentera sans cesse.

J. G. à M. — A certains jours, le dimanche surtout, je dispose d'assez de temps pour faire plusieurs fois le Chemin de la croix. J'en ai profité jusqu'à présent, car c'est ma dévotion favorite. Mais plusieurs personnes se sont moquées de moi, en me disant que je perdais bien mon temps, puisqu'on ne peut gagner les indulgences du Chemin de la croix qu'une fois par jour. Faut-il que je discontinue ?

— D'abord les personnes ont eu tort de se moquer de votre dévotion au Chemin de la croix, car, comme le dit S. Léonard de Port Maurice, "c'est la mère et la reine de toutes les dévotions : elle est la plus antique, la plus pieuse et la plus excellente." Elles ont fait erreur en disant que vous perdiez votre temps. Alors même que les indulgences du Chemin de la croix ne se répéteraient pas le même jour, vos nombreux Chemins de croix ne seront jamais privés des grâces du bon Dieu. Or la plus petite des grâces précieuses et abondantes gagnées dans cet exercice vaut mieux que toutes les indulgences du monde entier. La grâce fait la vie de l'âme, de même que le pain fait la vie du corps, alors même qu'il serait mangé sans confiture.

D'autre part, est-il bien certain que l'on soit toujours assez fidèle aux conditions et assez bien disposé, pour gagner tout le trésor spirituel d'indulgences accordées à cet exercice ? Beaucoup de personnes se font là-dessus d'étranges illusions et trouveraient probablement beaucoup à glaner parmi les indulgences manquées même après le second et le troisième Chemin de croix faits le même jour.

Maintenant est-il bien vrai que l'on ne peut gagner les indulgences du Chemin de la croix qu'une fois par jour ? Rome ne l'a jamais dit, bien qu'on l'ait souvent interrogée. Aucun savant ne peut le prouver. Il y a bien une règle générale qui déclare que l'indulgence plénière fixée à certains jours et à certaines pratiques ne se gagne qu'une fois par jour. Mais cela n'a jamais été dit du Chemin de la croix. Et quand même cela aurait été dit, des théologiens pensent que cette règle, en nous empêchant de multiplier les indulgences plénières pour nous, ne nous empêcherait pas de les gagner pour les défunts autant de fois que nous le voudrions le même jour. Ce qui est certain, c'est que cette règle, en excluant la multiplication des indulgences plénières, n'excluerait nullement la multiplication des indulgences partielles. Or il y a de nombreuses indulgences partielles accordées à notre cher Chemin de croix, indépendamment des indulgences plénières. Mais nous ne croyons nullement être atteints par cette règle.

Nous dirons donc : il est à présumer que tous les fidèles gagnent les indulgences du Chemin de la croix chaque fois qu'ils font ce pieux exercice. Les Souverains Pontifes ont marqué tant de prédilection pour le Chemin de la croix, ils l'ont enrichi de faveurs si extraordinaires, qu'il serait étonnant que ce privilège lui eût été refusé. Tel a été toujours le sentiment de la masse des fidèles, d'un grand nombre de doctes théologiens, et de tout l'Ordre